

Collège André-Citroën - 2018-2019

Réunion de rentrée des élèves de 4^{ème}

Monsieur Vanhamme, principal du collège, et Madame Akkari, principale-adjointe, ont accueilli, ce mardi 4 septembre 2018, les parents des élèves de 4^{ème}.

Voici quelques unes des informations qu'ils ont données à cette occasion :

> quelques mots sur le collège

Le collège André-Citroën a enregistré de très bons résultats au brevet des collèges : 90% de réussite, dont 86% de mention (dont 66% de mentions Bien et très bien).

76% des élèves de 3^{ème} sont allés en seconde générale, 84% ont eu leur premier choix de lycée. De nouveaux personnels ont rejoint l'équipe : une nouvelle CPE (Mme Granger), une nouvelle gardienne et une nouvelle chez-cuisinière.

> l'année de 4^{ème}

L'effort d'abstraction, plus important, qui sera demandé aux enfants exige plus de raisonnement et de temps. La 4^{ème} est une étape dans leur scolarité. M. Vanhamme rappelle qu'à la fin des cours, les élèves ne doivent pas rester sur le parvis du collège, mais rentrer chez eux. Les élèves auront régulièrement des temps de vie de classe avec leur professeur principal.

> semestrialisation

Comme l'an dernier, l'année scolaire s'organise en deux séquences (les conseils de classe ont lieu en janvier et juin). Madame Akkari témoigne de l'effet positif de ce rythme pour les élèves. A mi-semestre, les parents se voient remettre par le professeur principal un relevé de notes pour suivre l'évolution scolaire de leur enfant (les notes sont par ailleurs accessibles sur le site vie scolaire).

> nouvelles règles de « retenue »

Si un professeur veut punir le comportement d'un élève par une heure de colle (aussi appelée heure de retenue), il se met d'accord avec l'élève pour trouver un créneau horaire qui lui convient. Si l'élève ne se présente pas pour effectuer son heure de colle, un 2^{ème} rendez-vous lui sera fixé toujours en concertation avec son enseignant. S'il rate ce 2^{ème} rendez-vous, l'élève sera « consigné » : il devra rester au collège, de 8h à 17h30, toute la semaine. Cette nouvelle mesure a vocation à redonner de la crédibilité aux heures de colle qui n'étaient plus respectées et à aider les enseignants à maintenir le calme dans leur classe.

> devoirs faits

Comme l'an dernier, chaque élève pourra s'inscrire au dispositif « devoirs faits », qui sera mis en place à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint et qui est d'ores et déjà intégré dans le planning des élèves. Supervisé par des enseignants du collège et encadré par des jeunes en service civique, ce dispositif mise sur la solidarité entre les élèves et non sur une forme d'étude surveillée où chacun travaille dans son coin. Il s'agit d'une heure par semaine, mais si certains le souhaitent, et après discussion avec le jeune en service civique,

une deuxième heure peut être envisagée. Toute inscription à devoirs faits vaut pour l'année.

> portables

La direction a annoncé que l'utilisation des portables est désormais interdite dans l'enceinte du collège. Les élèves peuvent avoir un portable au fond de leur sac, mais il doit être éteint. En cas de non respect de cette interdiction, le portable peut être confisqué. En cas de besoin, les élèves peuvent demander au service de la vie scolaire à appeler leurs parents. Il est rappelé que les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans et que, même en 4^{ème}, leur accès doit être surveillé par les parents. Un parent présent à la réunion recommande de regarder et de faire regarder aux enfants une émission d'Envoyé spécial consacrée à l'addiction aux écrans (émission du 18/01/18)

> réunion parents-professeurs

Elle aura lieu mardi 18 septembre de 8h à 10h (de 8h à 9h : rencontre avec le professeur principal ; de 9h à 10h : rencontre avec l'ensemble de l'équipe pédagogique de la classe de votre enfant).

